



**SIMAJE  
du Pays de Lourdes**

**BUREAU SYNDICAL DU MERCREDI 7 FÉVRIER 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le sept février, le Bureau Syndical, dûment convoqué le 1 février 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Comité du SIMAJE en session ordinaire, sous la présidence de Thierry LAVIT,

*Etaient présents :*

Thierry LAVIT, Jean-Marc BOYA, Denise CAPOU, Sylvie SILORET, Sandrine MAURA, Stéphane ARTIGUES, Sylvie MAZUREK, Philippe ERNANDEZ, Jean-Luc DOBIGNARD, Marie-Henriette CABANNE

*Etaient excusé(s) :*

Gérard CLAVE, Guy VERGES, Mohamed DILMI, Jeanine BORDE

*Secrétaire de séance :* Sandrine MAURA

**DÉLIBÉRATIONS**

**N° 1**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DÉSIMPERMÉABILISATION DES ESPACES VERTS  
DU MULTI-ACCUEIL 59 PLACES**

*Rapporteur :* Jean-Luc DOBIGNARD

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment les articles L.2331-4, L.2331-6, et L.2311-7,

Dans le cadre du projet de construction du multi-accueil 59 places, qui sera implanté sur l'ancien site de la piscine découverte La Coustète, boulevard du Lapacca à Lourdes, dont le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 4 013 557,13€ HT, le SIMAJE souhaite s'engager dans une démarche de transition écologique et porte un projet d'aménagement visant à désimperméabiliser et renaturiser les sols, afin de restaurer la trame verte et implanter des îlots de fraîcheur.

Considérant qu'à ce titre, le SIMAJE peut bénéficier d'un financement de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à hauteur de 50 % du coût de l'aménagement des espaces verts,

Considérant que le coût prévisionnel de l'aménagement des espaces verts ne sera connu qu'après le chiffrage lors de l'élaboration du Dossier de consultation aux entreprises (DCE),

Considérant que le plan de financement ne sera établi qu'après obtention de ce chiffrage,

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Président du SIMAJE à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, qui viendra en complément des subventions sollicitées dans le cadre de la construction de cet établissement de jeunes enfants.

**Les membres du Bureau Syndical, à la majorité,**

**2 abstentions :**

**Denise CAPOU, Sandrine MAURA**

**1°) sollicitent une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à hauteur de 50 % du coût de l'aménagement des espaces verts du multi-accueil 59 places,**

**2°) autorisent Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou document découlant de la présente délibération.**

  
La Secrétaire,  
Sandrine MAURA

  
Le Président,  
Thierry LAVIT